

Dossier :
Retraites :
Un choix de société
Pages 5, 6, 7 et 8

Bouches-du-Rhône :
Souffrance au travail :
En sortir !
Pages 9 et 10

Education :
Laïcité
Défendre le vivre ensemble
Page 11



INFO Hebdo



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

SNUipp
N°708
8 novembre 2019
ISSN 07638086

RETRAITES :

Non à la réforme MACRON !

Non aux retraites par points !

JEUDI 5 DÉCEMBRE

GRÈVE !

SNU IPP

Manifestation
10h30
Vieux-Port

AESH : mobilisation le 20 novembre

Malgré la suite d'annonces gouvernementales, la situation des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap continue de se dégrader : temps incomplets suivis, non renouvellements, salaires non versés, besoin de formation et de statut pérenne. L'ensemble des revendications sera porté le 20 novembre pour que la situation s'améliore, enfin.

Cette rentrée devait se placer « sous le signe de la maturité et de la réussite » pour les personnels accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH) selon le gouvernement... Autant dire que la réalité est loin du compte puisque cette première période de travail a été marquée par des salaires non versés, nécessitant des « acomptes souvent indécents » et de façon générale des conditions de travail dégradées :

« temps incomplets subis, non-renouvellements massifs, affectations aberrantes, attente insupportable des documents administratifs, services de gestion saturés », énumère dans un communiqué unitaire le SNUipp-FSU, le SNES-FSU, le SNUEP-FSU, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, FO, la CGT-

Educ'action, Sud éducation et le Snalc.

L'intersyndicale dénonce d'une seule voix « l'augmentation du temps de travail sans revalorisation du salaire, l'obligation de formation pendant les vacances et hors-temps scolaire » mais également « la poursuite de la mutualisation forcenée des moyens AESH pour gérer le manque de recrutements ».

Dans ce contexte, les démissions se multiplient : « C'est la conséquence entre autres du travail hors temps scolaire qui pénalise les mères isolées et les AESH ayant un cumul d'emploi » et depuis la rentrée des journées d'actions ont été organisées.

Dans un communiqué unitaire, les organisations syndicales exigent :

- le réemploi de l'ensemble des AESH ;
- pour une meilleure gestion des AESH, des personnels administratifs en nombre et formés : pour des contrats et avenants à jour, des salaires versés, des affectations en fonction des situations des AESH ;
- le maintien des accompagnements individuels dans le respect des

notifications MDPH ;

- l'arrêt de la mutualisation forcée aggravée par les PIAL ;
- une véritable prise en compte du travail invisible. L'organisation des activités connexes doit être gérée par l'AESH ;
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail, initiale, continue, spécifique et qualifiante ;
- la fin du recrutement par les EPLE ;
- la création des emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- une revalorisation immédiate des salaires ;
- la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour les AESH.

Actions du 20 novembre

Pour porter ces revendications, une nouvelle journée de mobilisation nationale intersyndicale aura lieu le 20 novembre 2019. Localement, les AESH se réuniront en assemblées générales pour débattre ensemble des suites de la mobilisation et se rassembleront devant les DSDEN, rectorats avec demande d'audience. à Paris, un rassemblement aura lieu devant le ministère de l'Éducation nationale, avec demande d'audience de l'intersyndicale au ministre.

RETRAITES : GREVE NATIONALE LE 5-12

Dans un communiqué daté du 16 octobre, La CGT, la FSU, FO, Solidaires et quatre organisations de jeunesse appellent à la mobilisation contre le projet de réforme des retraites par points et pour une amélioration du système actuel, solidaire et intergénérationnel



Jeudi 5 décembre : toutes et tous en grève et dans l'action !

Les organisations syndicales et de jeunesse s'engagent à construire un plan d'action contre le projet de réforme de retraites par points et pour gagner un renforcement, une amélioration du système actuel de retraites solidaire et intergénérationnel.

L'émergence et la construction de luttes dans les différents secteurs professionnels, montrent la nécessité d'apporter des réponses aux salarié-es en termes d'emploi, de salaires, d'égalité entre les femmes et les hommes, de conditions de travail... Autant de sujets qui sont étroitement liés aux questions de la retraite et que l'actuel projet de réforme gouvernemental aggravera.

Les organisations vont initier et impulser des assemblées générales sur les lieux de travail et d'études, des débats publics sur tout le territoire, des interpellations des élu-es locaux et nationaux, des initiatives de sensibilisation de toute la population pour échanger sur la réforme et sur les modalités d'actions et de riposte collective.

Les organisations syndicales et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL, UNEF) appellent l'ensemble des salarié-es du secteur privé comme du secteur public, des retraité-es, des privé-es d'emploi, des jeunes, à une 1ère journée de grève interprofessionnelle le jeudi 5 décembre 2019.

Montreuil, le 16 octobre 2019

INÉGALITÉ
HOMMES // FEMMES

SALAIRE **24%**

RETRAITE **40%**

REVERSION **26%**

RETRAITE À POINTS

LA RETRAITE ON LA VEUT MEILLEURE, UN POINT C'EST TOUT.

Le secrétariat du SNUipp-FSU 13 :
de gauche à droite
Virginie AKLIOUAT (secrétaire générale)
Claire BILLÈS, Frédéric BERTET, (secrétaires adjoint·es)



Sommaire

Page 2 : Infos nationales
- AESH : mobilisation le 20 novembre
- Retraites : Grève nationale le 5 décembre

Page 3 : Edito

Page 4 : CAPD
- Questions sans réponses...
- Rendez-vous de carrière

Pages 5, 6, 7 et 8 : Dossier
- Retraites : un choix de société
L'analyse du projet, des comparaisons et le rejet du SNUipp-FSU

Pages 9 et 10 : Bouches-du-Rhône
- Souffrance au travail

Page 11 : Education
- Education Prioritaire
- Laïcité
- Université d'automne du SNUipp

Page 12 :
- Bulletin d'adhésion

Edito

Le phénomène n'est pas nouveau. Depuis de trop nombreuses années, les nouvelles techniques de management se sont installées dans la gestion des agents de la Fonction Publique. Le problème est systémique, nourri d'injonctions multiples, parfois contradictoires, d'autoritarisme, de mise en concurrence, de mise sous pression,...

Ses effets sont désastreux dans l'Education Nationale pour tous les personnels et parmi eux, les directrices et directeurs sont particulièrement touchés. Le suicide de notre collègue à Pantin en est malheureusement emblématique.

Localement, parfois, cette situation est aggravée par des comportements hiérarchiques intolérables. Le SNUipp-FSU13 a été à l'initiative d'une alerte sociale intersyndicale qui a déjà permis de faire évoluer favorablement la situation dans deux circonscriptions de notre département.

C'est dans ce contexte que le président Macron et son gouvernement entendent imposer une réforme des retraites bien plus destructrice que celles de 1993, 2003 ou 2010. L'instauration d'un régime de retraites universel sert d'argument fallacieux à la réalisation du double objectif de baisse des pensions et de départ retardé. Que ce fut par le recul de l'âge de départ à la retraite ou par l'allongement de la durée de cotisation, l'effet serait le même : la baisse des pensions, rendues variables et incertaines par une retraite par points qui casserait le code des pensions et la répartition. Si le projet représente une attaque globale contre tout le monde, jeunes, actif·ves et retraité·es, les enseignant·es feraient partie des salarié·es qui perdraient le plus (jusqu'à 30%).

C'est donc au moment où la souffrance au travail a un écho retentissant, où la politique éducative menée aujourd'hui à travers ses réformes, conduit à une perte de sens de notre métier, à un travail empêché, que le président ose annoncer qu'il ne faudrait surtout pas parler de pénibilité. C'est à ce moment qu'avec lui, le ministre Blanquer imagine comment compenser cette perte pécuniaire, non pas par une augmentation des salaires, gelés depuis deux ans, mais par une augmentation du temps de travail pendant les vacances. Les enseignant·es qui, c'est bien connu, ne travaillent jamais pendant les vacances, ni le soir ni le week end d'ailleurs, pourraient ainsi travailler davantage pour obtenir quelques miettes de ceux-là mêmes qui ont décidé de réduire les parts du gâteau !

Nous devons lutter contre le projet Macron-Delevoye sur les retraites. Au gouvernement qui tente de diviser en s'adressant aux organisations syndicales par branches, comme la récente tentative dans la SNCF, répondons par une mobilisation tous ensemble.

Construisons un rapport de force qui fera renoncer le gouvernement. Cela commence par l'appel interprofessionnel à la grève, dans une unité large, le 5 décembre.

Pour la défense du code des pensions et d'un système solidaire de répartition, tous en grève le jeudi 5 décembre !

Expéditeur : INFO Hebdo
SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille
Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille
CPPAP 0420 S 07295 ISSN 07638086
Dépot légal : 30/04/2020
Directeur de Publication : **Christophe DORÉ**
N° 708 du 8 novembre 2019
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.

Questions de carrière restées sans réponse : Le SNUipp-FSU 13 reçu à la DSDEN

L'équipe CAPD du SNUipp-FSU 13 a été reçue le 4 novembre dernier en audience à la DSDEN par le secrétaire général, l'IEN-A et la cheffe de la division du personnel pour évoquer l'ensemble des questions de carrière restées sans aucune réponse depuis le 4 juillet dernier. Après une mise au point sur les modalités de travail en commun, au bénéfice des enseignants et des personnels administratifs, le SNUipp-FSU 13 a abordé les questions sur le mouvement, les promotions et la gestion des payes.

Comme vous avez pu le lire dans nos publications antérieures, aucune réponse n'a été apportée par l'administration à nos questions, particulièrement concernant la phase d'ajustement du mouvement et les problèmes soulevés dès la fin de l'année scolaire dernière. Cela ne veut pas dire que les dossiers n'ont pas été traités par la DSDEN, quelques situations de collègues évoquées par le SNUipp-FSU 13 ont pu être revues, mais sans que la DSDEN ne daigne nous tenir informés.

Le SNUipp-FSU 13 regrette ce nouveau mode de fonctionnement de la DSDEN, qui anticipe la mise en application de la loi Dussopt et la disparition des CAPD. Le SNUipp-FSU 13 a rappelé que cette loi ne doit entrer en vigueur qu'au 1er janvier, et que jusque-là les délégué-es du personnel, élu-es par les enseignant-es, doivent pouvoir travailler avec les services. Par ailleurs, la disparition des CAPD n'empêche pas les groupes de travail de se tenir. Le SNUipp-FSU 13 a rappelé que le travail effectué par les délégué-es du personnel, en lien constant avec les services de la DSDEN, permet d'assurer l'équité et la transparence des opérations pour les enseignant-es, mais est également bénéfique pour les services.

La cheffe de la division du personnel rappelle que les enseignants et les organisations syndicales peuvent prendre rendez-vous avec elle tous les mercredis.

Mouvement :

Suite à la phase d'ajustement, plusieurs dizaines de TRS sont restés sans affectation, car il n'y avait plus de quotités ou de postes à pourvoir. Ces collègues ont été placés en AFA sur des postes de brigade, le secrétaire général s'était engagé à ce que leur zone d'intervention soit la circonscription. Le SNUipp-FSU 13 a avancé la situation de TRS devant effectuer des remplacements hors circonscription. Si c'est votre cas, merci de nous contacter à snu13@snuipp.fr

A la demande du SNUipp-FSU 13, la DSDEN doit s'adresser aux TRS concernés pour les assurer que leur zone d'intervention est la circonscription et qu'ils percevront l'ISSR.

Cette année encore, des brigades départementales exercent comme brigade REP+. Mais contrairement aux brigades REP+ qui font les mêmes remplacements, ces collègues ne toucheraient la prime REP+ qu'au prorata du temps exercé, soit pas les week-ends et les vacances.

Le SNUipp-FSU 13 a indiqué, à partir d'une circulaire ministérielle, que ces collègues, ayant bénéficié des 16 demi-journées de formation allouées aux enseignants en REP+, sont donc considérés comme enseignants en REP+. A ce titre, ils doivent percevoir la totalité de la prime. La DSDEN va étudier cette circulaire et nous répondre à ce sujet.

Promotions :

Suite à la CAPD hors-classe et classe exceptionnelle qui s'est tenue le 29 août dernier, pour la campagne 2018-2019, les enseignant-es promouvables n'ont jamais eu accès à l'avis DASEN, déterminant dans l'élaboration du tableau d'avancement. Impossible sans cela de faire un recours.

La DSDEN pensait que ce problème, déjà soulevé depuis plusieurs mois, avait été résolu. Un groupe de travail sur ces difficultés techniques a donc été fixé le 27 novembre prochain. Nous conseillons à tous les collègues concernés d'adresser un recours pour « avis DASEN non visible ». Vous trouverez un exemple de recours ici.

Rappel : faites nous parvenir un double de tous vos courriers à snu13@snuipp.fr

Paye :

Sur ce sujet aussi, des questions posées restées sans réponse depuis plusieurs mois : part ULIS non versée, congé pathologique compté comme congé maladie ordinaire... La DSDEN s'est engagée à nous répondre le plus vite possible.

Le SNUipp-FSU 13 a également évoqué des problèmes de gestion plus globaux :

Les collègues bénéficiant d'un changement d'échelon automatique (en dehors du 6ème et 8ème échelon) le verront effectuer après la CAPD du 19 décembre. Pourtant certains d'entre eux sont déjà passés à l'échelon supérieur, en dehors de toute instance, créant une inéquité de traitement entre les enseignant-es du département.

Le SNUipp-FSU 13 demande que les changements d'échelon automatiques soient réellement automatiques pour tou-te-s, à la date prévue par la durée de l'échelon.

Rendez-vous de carrière les avis DASEN sont parus dans I-prof

Les avis DASEN pour les collègues des 6ème et 8ème échelons, ayant eu un entretien de carrière en 2018-2019 dans l'optique d'un avancement accéléré, sont en principe visibles dans I-Prof. Si des changements ont eu lieu concernant les RV de carrière, les modalités de recours restent quant à elles inchangées :

- Une révision de son appréciation finale de l'IA-DASEN peut être demandée dans un délai de trente jours francs suivant sa notification.
- En cas de réponse défavorable ou d'absence de réponse dans un délai de trente jours, on peut alors saisir la CAPD « recours » dans un nouveau délai de trente jours.

Vous pouvez donc dès maintenant envoyer votre recours au DASEN, en veillant à nous le transférer aussi si vous souhaitez un suivi de votre dossier.

Calendrier prévisionnel :

Jeudi 5/12 : groupe de travail (attention date susceptible de changer)

Jeudi 19/12 : CAPD

Pour les collègues ayant eu le rendez-vous de carrière du 9ème échelon pour l'accession à la hors classe, le calendrier n'est pas encore connu mais les avis sont visibles. Vous pouvez faire votre recours dès à présent.

Vous trouverez un modèle de recours ainsi qu'un modèle de saisine de la CAPD selon la réponse du DASEN avec ce QR-Code.



Les retraites, un choix de société !

Une réforme dangereuse

Le rapport Delevoye a défini les contours de la réforme systémique des retraites voulue par le président de la République: il prévoit une baisse des pensions drastique, le recul de l'âge effectif de départ et l'allongement de la durée d'assurance.

En réalité, ce qui est en jeu c'est un bouleversement complet d'un des piliers du système de protection sociale mis en œuvre après la Libération, fondé sur le principe de répartition et de solidarité entre générations: les cotisations versées par les actifs financent les pensions des retraité-es, ces actifs étant assurés à leur tour que leurs retraites seront financées par les cotisations des générations suivantes.

En réalité, ce qui est en jeu, c'est la volonté d'alléger les « charges » des employeurs et de diminuer le montant des pensions dans un cadre budgétaire contraint.

En réalité, ce changement de système n'est pas nécessaire pour garantir une retraite de haut niveau à toutes et à tous. En effet, les régimes de retraites actuels sont quasiment à l'équilibre même s'ils pourront subir un léger déficit selon la progression du PIB.

Cette réforme serait catastrophique pour l'ensemble des salarié-es et fonctionnaires, et particulièrement pour les femmes. Parmi les fonctionnaires, ce sont les enseignant-es qui seraient les plus touché-es notamment dans le premier degré!



« **Départ en retraite :**
un système fondé
sur la liberté de choix. »

FAUX

« **Pas de recul de l'âge
de départ à la retraite.** »

FAUX

« **Enveloppe budgétaire stable
mais plus de retraité-es
pension en baisse.** »

VRAI

D'AUTRES CHOIX POLITIQUES SONT POSSIBLES

Le SNUipp-FSU revendique une augmentation des salaires et des pensions basée sur une autre répartition des richesses, la reconnaissance des années d'études et de stages. Le SNUipp-FSU ouvre le débat avec la profession pour construire dans l'unité les indispensables mobilisations.

Il est important de s'informer et de se mobiliser pour empêcher ce projet de se concrétiser.

Aujourd'hui, un système par annuités...

Bien que fortement dégradé par les réformes qui se sont succédées depuis 1993, le système actuel de retraite revêt encore des caractéristiques protectrices, notamment grâce aux mobilisations. La référence au traitement détenu les 6 derniers mois est un acquis fondamental qui permet de prendre en compte la spécificité du déroulement de carrière des fonctionnaires.

Le taux de pension (taux plein) de 75% permet de « remplacer » le revenu d'activité et de permettre le maintien d'un niveau de vie digne.



Pour bénéficier d'une retraite à taux plein, actuellement 166 trimestres sont requis soit 41,5 annuités, 43 annuités seront exigées en 2035, cela nous amène au-delà de l'âge requis pour l'ouverture des droits (57 pour les actifs et 62 ans pour les sédentaires).

Depuis 2006, une décote de 1,25% par trimestre manquant s'applique, avec un maximum de 25%. En 2016, près d'un tiers des enseignants et enseignantes du premier degré sont partis à la retraite avec une décote.

...Et demain par points ?!

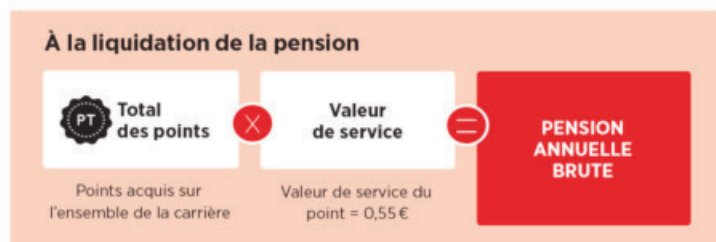
La réforme prévoit que les différents régimes de retraites actuels soient regroupés en une seule caisse qui recevrait les cotisations et financerait les pensions de l'ensemble des retraité-es.

Chaque mois, les cotisations versées seraient transformées en points, dont la valeur d'achat serait de 10€. Le montant de la pension serait déterminé par une valeur de service fixée à 0,55€ annuel par point pour un départ à 64 ans. Ainsi, 100€ de cotisations permettraient d'acquérir 10 points qui donneraient ensuite 5,50€ de rente brute annuelle.

Les cotisations telles que prévues pénaliseraient les pensions à deux niveaux :

- elles intègrent les moins bonnes années (début de carrière, temps partiels...) pénalisant l'ensemble des salarié-es, les fonctionnaires, particulièrement les femmes;
- elles incluent les primes et indemnités, ce qui pénaliserait les enseignant-es du premier degré pour qui elles représentent en moyenne 8% du salaire brut seulement (contre près de 30% pour les fonctionnaires d'État non enseignant-es).

Pour les PE, la perte pourrait atteindre 900€ nets par mois! Inacceptable! La réforme prévoit un allongement de la durée de cotisations jusqu'à 45 ans et un départ à la retraite à 64 ans. Une régression sans précédent qui ferait exploser le Code des pensions, qui définit les règles propres aux retraites des fonctionnaires, en lien avec le statut.



Toutes et tous perdant-es!

Cette projection est théorique. Elle est basée sur les valeurs du point connues à ce jour et sur le projet tel qu'il est rédigé actuellement. Aucune simulation n'est proposée par le rapport Delevoye pour notre profession.

	Régime actuel	Régime par points	Régime mixte*
Françoise 64 ans / 11 ^e échelon / classe normale / 36 annuités	1604 € net mensuels	1280 € net mensuels	1543 € net mensuels
Muriel 64 ans / 7 ^e échelon / hors-classe / 36 annuités	1921 € net mensuels	1346 € net mensuels	1601 € net mensuels
Hugo 64 ans / 7 ^e échelon / hors-classe / 42 annuités	2433 € net mensuels	1643 € net mensuels	1871 € net mensuels

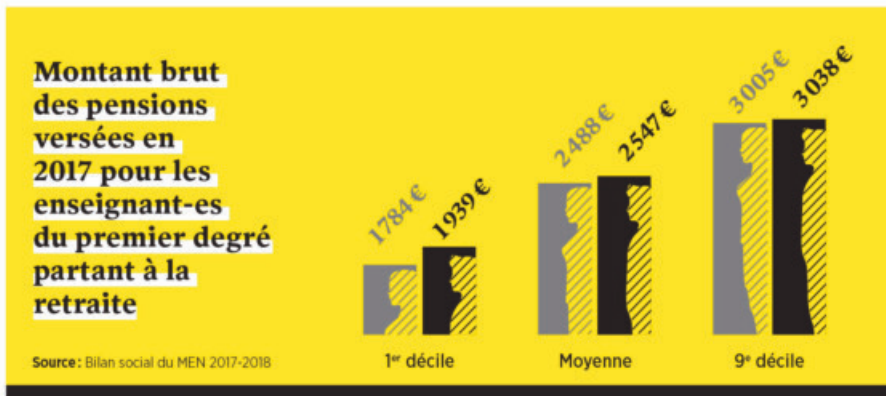
* la pension est calculée pour moitié dans le régime actuel et pour moitié dans le régime par points.

UN SYSTÈME EN PILOTAGE AUTOMATIQUE!

Le gouvernement, souhaitant plafonner le budget affecté aux pensions à 14% du PIB alors que le nombre de retraité-es augmente, fait le choix d'évolutions possibles des paramètres (valeurs du point, âge de départ) par simple décision d'un conseil d'administration, sans nouvelle réforme. Cela entraînerait une chute drastique du niveau des pensions. Ces variations rendraient complexes les projections sur sa future pension. Pour autant quelques simulations montrent bien l'effet catastrophique de cette réforme sur le montant des pensions pour les enseignants du premier degré.

Les droits familiaux mis à mal

Les droits familiaux qui existent aujourd'hui permettent de compenser partiellement les interruptions de carrière ou les temps partiels pour les enseignant-es du premier degré.



Ce qui est prévu par la réforme

- Fin de la majoration pour famille nombreuse perçue aujourd'hui pour chaque parent
- 5% de majoration de pension serait attribué par enfant au père ou à la mère.

LES FEMMES : GRANDES PERDANTES

Les parents de trois enfants et plus dans tous les cas. Les femmes dont les enfants sont nés avant 2004, perdraient les droits ouverts pour enfants, droits qui ne seraient ni conservés, ni transformés. C'est au moment de la liquidation de la pension que la majoration serait attribuée. Il n'y aurait plus de prise en compte des temps partiels ou des congés parentaux comme du temps plein cotisé pour naissance après 2004.

Les droits familiaux d'aujourd'hui en chiffres

10%

c'est le bonus de pension pour **familles nombreuses** pour 3 enfants

- ajouter 5% par enfant supplémentaire

4 trimestres

par enfant né avant 2004

sous condition d'interruption de carrière de 2 mois;

Pour les enfants nés à partir de 2004, deux situations :

- soit **2 trimestres** de majoration de durée d'assurance par enfant ;
- soit **prise en compte** de temps partiels ou de congé parental considérés comme du temps plein cotisé.

Ce que le SNUipp-FSU en pense

- L'atteinte aux droits familiaux constituerait un recul sur les mesures compensatrices qui déjà ne suffisaient pas.
- Pour le SNUipp-FSU, ce sont les salaires et les carrières des femmes qu'il faut revaloriser; et en attendant la suppression de toutes les inégalités, la naissance et l'éducation des enfants doivent faire l'objet de compensation.

Âge de départ ou durée des cotisations : dans tous les cas, décote

Le rapport Delevoye prévoit de laisser à 62 ans l'âge à partir duquel on peut prendre sa retraite, mais introduit un âge du taux plein, dit âge pivot ou âge d'équilibre, qui serait fixé à 64 ans.

Cela signifie que les salarié-es partant avant 64 ans se verraient appliquer une décote de 5% par année manquante. Fin août, le président de la République

est intervenu pour dire qu'il préférerait une durée de cotisation minimum à l'instauration d'un âge du taux plein. Cette intervention, contredisant le rapport, jette un

flou sur ce qui pourrait être mis en place. D'autant plus que l'instauration d'une durée de cotisation est contradictoire avec la logique d'un système par points.

Maintenir une durée minimum de cotisation prend en compte l'optique actuelle de travailler plus et ne sera pas plus juste. Quelle que soit la solution retenue, la mesure se traduirait par le fait qu'il faudrait travailler plus longtemps pour obtenir une pension décente ou partir dès 62 ans avec une pension réduite!

Attention une réforme peut en cacher une autre !

Le premier ministre a confirmé la nécessité d'avoir un régime des retraites à l'équilibre au 1er janvier 2025. Sous ce prétexte, il envisage d'ores et déjà un allongement de la durée d'assurance ou un report de l'âge de départ à taux plein entre 2021 et 2025. Les générations 1959 et suivantes pourraient également être impactées, 1964 et suivantes pour les catégories actives.

Qui est concerné par la réforme ?

Seraient concerné-es les salarié-es né-es à partir du 1er janvier 1963 et pour les catégories « actives », (par exemple les ex instits) né-es à partir du 1er janvier 1968 pour qui le dispositif s'éteindrait en quelques années.

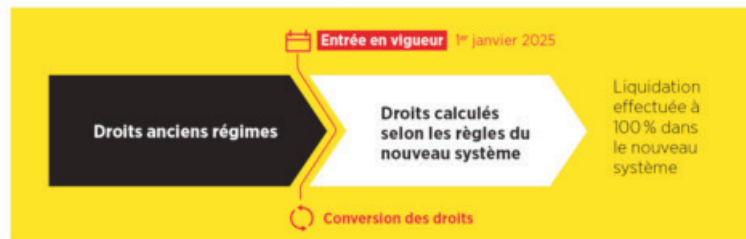
Attention : la réforme ne concernerait pas ceux et celles dont les droits à partir à la retraite sont ouverts (qui auront 15 ans de services actifs ou qui sont en carrières longues).

DIFFÉRENCIATION ENTRE DEUX CATÉGORIES DE FONCTIONNAIRES

- La catégorie « active » : ex-insti ayant 15 ans de services actifs. Depuis juillet 2011 la durée des services exigée pour conserver le classement en service actif a évolué de 15 vers 17 ans ;
- La catégorie « sédentaire » professeur d'école d'origine ou ceux n'ayant pas les 15 ans.

Transition du système au 1er janvier 2025

Le rapport prévoit de transformer les droits acquis avant 2025 (sous forme de trimestres validés) en points du nouveau régime pour celles et ceux concerné-es par la réforme. Les modalités restent à préciser.



Les revendications de la FSU

Les régimes de retraites actuels sont quasiment à l'équilibre et ne nécessitent pas une telle réforme. Ils doivent être améliorés. La FSU continue de revendiquer :

- Un système de solidarité intergénérationnelle à prestations définies avec un départ à 60 ans et 75% du dernier revenu d'activité, pour 37,5 annuités, avec la prise en compte des périodes d'étude et de stages ;

- La référence au calcul de la pension sur la rémunération détenue depuis 6 mois en raison de la spécificité des carrières des fonctionnaires et de leur statut. En effet, les rémunérations des fonctionnaires progressent tout au long de leur carrière, en commençant avec des rémunérations faibles, selon des grilles pré établies évitant des négociations avec la hiérarchie. Cela les protège

de l'arbitraire et ainsi garantit leur neutralité dans l'exercice de leur mission de service public.

- L'abandon immédiat de la décote et de la surcote, l'amélioration des droits familiaux (prise en compte des enfants, réversion...), l'amélioration de la situation des polypensionné-es.

- Une revalorisation significative des salaires et la suppression des inégalités entre les femmes et les hommes.

- L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen est indispensable pour permettre aux retraité-es

de ne pas voir leur pouvoir d'achat décrocher par rapport aux salarié-es.

Quelles alternatives ?

Des alternatives existent à l'allongement continu de la carrière prôné par les différents gouvernements, elles doivent être discutées et non écartées d'emblée. Pour le SNUipp et la FSU, il n'est pas concevable que l'on fixe à l'avance un plafond de dépenses pour le financement des retraites.

Le défi auquel est confrontée la retraite par répartition est bien celui de reconquérir un haut niveau d'emploi et de salaire. Réduire fortement le chômage en partageant le travail, mieux distribuer les richesses produites entre salaire et capital afin de permettre l'augmentation des cotisations retraite sont d'autres choix de financement possibles.



VOUS NOUS SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr
1er SYNDICAT DES ÉCOLES



Souffrance au travail : en sortir !

Au niveau national, 11 agents de l'Education Nationale se sont suicidés depuis la rentrée de septembre, dont 2 dans notre académie, qui compte aussi 2 tentatives de suicide avec hospitalisation et plusieurs alertes suicidaires. Les manifestations de souffrance au travail n'ont jamais été aussi dramatiques.

Le suicide de Christine Renon a mis tragiquement en lumière le mal être des directeurs d'école. A travers son geste, et à la lecture de sa lettre, ce sont tous les personnels, quel que soit leur métier, qui se sont reconnus. Seule la conscience professionnelle des personnels semble faire tenir un système à bout de souffle.

Au niveau national, la pétition « Plus jamais ça », signée par tous les syndicats enseignants sauf un, a recueilli plus de 140 000 signatures en 48h.

Dans notre département, en réponse au geste désespéré d'une collègue et aux fiches de Danger Grave et Imminent déposées par des enseignant-es qui alertent en vain, le SNUipp-FSU 13 a déposé une alerte sociale* « Souffrance au travail » dont les conclusions ont été publiées sur le PIA le 5 septembre. Le SNUipp-FSU a aussi organisé les manifestations de soutien comme de colère, localement comme à la DSDEN et a mis en ligne une adresse au DASEN pour exiger de sortir du silence et que l'administration prenne enfin ses responsabilités. Elle les a prises.

Le SNUipp-FSU 13 a réuni très rapidement l'intersyndicale la plus large possible qui a organisé un rassemblement et déposé une seconde alerte sociale. Depuis l'action s'est élargie au secondaire car le mal être s'exprime partout, de la maternelle à l'université. Il est la conséquence des multiples réformes imposées à marche forcée, de l'absence de gestion humaine des personnels, d'une perte de sens du travail. Le rassemblement académique qui s'est tenu au rectorat a permis une rencontre de plus de 2h avec le Recteur, le Secrétaire Général, la DRRH et un DASEN Adjoint du 13.

Le Recteur a convenu que les métiers de l'EN sont devenus beaucoup plus difficiles mais en fait un phénomène global de société, c'est vrai pour tous les métiers. Il a aussi reconnu que la succession de réformes provoque la perte de sens du métier. Il note que le temps politique en France est de 5 ans maximum, alors que le temps éducatif doit être un temps long.

Concernant les tentatives de suicide, il a maintenu qu'elles sont toujours la conjonction d'éléments personnels et professionnels, ce à quoi nous avons

répondu que l'enquête suicide de 2013 concernant Pierre Jacques avait démontré que les causes étaient uniquement professionnelles.

Interrogé sur la prévention à mettre en place, il souhaite travailler avec les parents pour faire cesser les situations de violence de leur part et sur "la violence engendrée par le système". Il envisage de créer une charte académique du dialogue social.

Le DAASEN du 13 a rappelé les engagements de la DSDEN du 13 suite à l'alerte sociale intersyndicale et a évoqué la circulaire du DASEN sur l'aide aux enseignants en difficulté, des réunions hebdomadaires mises en place en équipe pluriprofessionnelle et d'un travail mené avec les IEN sur une harmonisation des circonscriptions.

Oui, il faut au moins ça pour en sortir ! Mais il faut aussi qu'on puisse faire confiance à notre administration quand elle promet la mise en ligne du protocole d'alerte suicidaire depuis septembre sur le site de la DSDEN et qu'il n'y a rien, qu'il faut aller sur le site académique pedagogie.ac-aix-marseille.fr ! Pas facile à trouver... Comment avoir confiance quand depuis la diffusion de l'enquête sur les Risques Psycho Sociaux du 1er degré il y a 4 ans rien n'a avancé ! Comment avoir confiance quand les chiffres des décès, suicides et tentatives ne sont plus donnés. Et la médecine de prévention ? L'absence de thermomètre de la souffrance des personnels n'empêche pas la fièvre, la preuve en ce début d'année. C'est pour cela que le SNUipp-FSU ne lâchera rien pour faire bouger les choses. Travailler en santé doit être possible partout !

1000
DÉLÉGUÉ-ES
DU
PERSONNEL
À VOS
CÔTÉS

VOUS NOUS
SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr



ÊTRE CONSIDÉRÉ-E,
ÇA COMMENCE
PAR ÊTRE
MIEUX PAYÉ-E.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Souffrance au travail : en sortir !

A la suite au suicide de Christine Renon, le ministère a décidé de « prendre ses responsabilités et d'écouter les personnels », il envoie un questionnaire aux 45 000 directrices et directeurs, annonce des réunions en circonscription en petits groupes pour une expression des « difficultés et ressentis », mais face à un supérieur hiérarchique ! et un calendrier de concertations, mais aucune mesure d'urgence !

**Un questionnaire aux directrices et directeurs, sur quoi, pourquoi ?
S'en saisir pour porter les revendications de toutes et tous !**

L'école et ses spécificités

Le SNUipp-FSU est intervenu pour que soit pris en compte le réel de l'activité : difficulté liée à la gestion de l'école primaire, nombre d'élèves, certaines écoles sont de la taille de collèges, bâtiments car plus compliqué de gérer une école sur plusieurs sites, RPI qui ajoutent un isolement et complexité particulière, dispositif PIAL... Pas de question ouverte pour signaler une particularité, dommage !

Attention danger !

Apparitions, après la présentation aux DASEN, des questions d'un téléphone portable professionnel, pour être joignable à tout moment ?, et surtout de l'évaluation des adjoint-es. Il est demandé aux directrices et directeurs s'ils préféreraient évaluer leurs collègues : sur tout y compris sur la pratique de classe ou sur la coopération au sein de l'équipe ! Comment isoler encore plus la directrice ou le directeur du reste de l'équipe... L'équipe, un des rares moments où il en est question alors que c'est là que se situe de cœur de l'école ! En posant cette question, le ministre a ainsi souhaité "shunter" les organisations syndicales, cela ne laisse plus de doute sur les intentions !

Reconnaître la fonction

A la demande du SNUipp-FSU, le nombre d'heures total consacré à la direction, les notions de pénibilité, d'interruptions multiples, en classe comme en direction, de perte de sens, du lien avec avec la collectivité locale... apparaissent. Des questions ouvertes permettront aux collègues sans nul doute de quantifier les nécessaires augmentations de décharge, revalorisations salariales, d'exiger une aide au fonctionnement de l'école... Ces items seront traités en nuages de mots, d'où l'importance d'exprimer les demandes !

La directrice, le directeur

Ancienneté dans la fonction, dans le métier d'enseignant-e, ces questions seraient-elles présentes pour faire le constat que le métier est usant ? Qu'il faut travailler à des passerelles vers d'autres métiers ? Possible si les mots stress, tension, pression, burn-out, congé ... apparaissent ! Pas vu, pas pris ? Si, il faut en parler en questions ouvertes, ces items auraient dû figurer dans l'enquête car l'employeur se doit de prévenir les risques pour éviter toutes ces dégradations ! Mais il est vrai que pour cela il faut parler santé et médecine de prévention, les grandes absentes de ce plan de communication !

Ce que le SNUipp-FSU propose pour la direction

De l'aide : Le SNUipp-FSU revendique la création d'emplois statutaires à temps plein pour une aide pérenne à la direction et au fonctionnement d'école.

Du temps : Il est indispensable d'améliorer le temps de décharge des directeurs-trices :

- 1 à 3 cl : ¼ de décharge
- 4 à 6 cl : ½ de décharge
- 7 à 9 cl : ¾ de décharge
- + de 10 cl : décharge totale

Des sous : La revalorisation de l'indemnité de direction et de la bonification indiciaire.

Alléger et supprimer des tâches administratives : Les missions de la direction d'école doivent être priorisées et recentrées autour de tâches indispensables pour la vie de l'école et au service des élèves. Une clarification des responsabilités incombant à l'État et aux collectivités territoriales est nécessaire, notamment concernant la sécurité. Le cœur de la fonction de directeur-trice doit être l'animation de l'équipe

De la formation : Outre une formation initiale ancrée sur le réel de l'activité, une formation continue de qualité doit aussi

être régulièrement proposée à tous-tes les directeurs-trices.

Le renforcement du collectif de travail : Le conseil des maîtres doit être le réacteur de l'école. Le travail entre pairs doit être reconnu et rendu possible par la liberté d'organisation des 108 heures.

Agenda des discussions ministérielles :

- Novembre : consultation des directeurs-trices d'école à travers un questionnaire et des réunions locales
 - Janvier : - premières mesures d'allègement des tâches administratives, comme en 2013 ? 2016 ? ou pour de vrai ? - réunion nationale sur les missions des directeurs-trices d'école, vaste programme !
 - Février : réunion nationale sur le temps pour la direction, chiche ! on parle décharge ?
 - Mars-avril : réunion nationale sur la revalorisation financière et le régime indemnitaire
- Ces deux dernières réunions devront se dérouler dans le cadre contraint du Projet de Loi de Finances, pas de rallonge prévue c'est dire l'ambition gouvernementale



TEMPS, AIDE, RECONNAISSANCE
POUR LA DIRECTION D'ÉCOLE.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Laïcité : Plus que jamais, défendre le vivre ensemble !

Stigmatiser une mère accompagnatrice d'un groupe d'élèves, l'humilier publiquement et faire pleurer son enfant, la contraindre à quitter la salle, lier sa pratique religieuse à la commission d'actes terroristes, est intolérable. La FSU, réagit dans un communiqué :

Le 12 octobre, un élu régional du Rassemblement National s'en est pris à une mère d'élève qui accompagnait des élèves au prétexte qu'elle était voilée.

Stigmatiser une mère d'élève accompagnatrice d'un groupe, l'humilier publiquement, faire pleurer son enfant, lier sa pratique religieuse à la commission d'actes terroristes sont des faits graves et intolérables. La FSU exprime sa solidarité à la mère de famille et à son fils.

Si le ministre de l'Éducation nationale a rappelé la loi, il a cru bon d'ajouter que « le voile n'est pas souhaitable dans la société ». Tout cela nourrit une stigmatisation des musulman-es dans notre pays et participe d'amalgames tout autant inacceptables que dangereux.

La FSU ne peut accepter de tels propos qui ne sont pas fidèles aux valeurs de laïcité qui sont celles de notre société.

Les personnels de l'éducation arrivent tous les jours à faire vivre les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et à favoriser par le dialogue la participation de toutes les familles à la vie des écoles. Ils doivent être encouragés et soutenus.

La FSU attend du gouvernement qu'il clarifie sa position, tienne des discours responsables et prenne des mesures renforçant l'unité des concitoyen-nes et la cohésion sociale du pays.

Dans un contexte marqué par le terrorisme, la FSU refuse toute instrumentalisation évidente de la laïcité. La nécessaire prévention des attentats doit préserver de toute récupération par des campagnes islamophobes et racistes.

Attachée au vivre ensemble, dans le monde du travail comme dans la société, la FSU s'inquiète de faits qui alimentent la haine raciste et la division de notre société.

Elle alerte le gouvernement sur la manière de traiter actuellement de la question de la neutralité à l'école et s'inquiète à ce titre d'une nouvelle proposition de loi déposée par le groupe Les Républicains au Sénat. La FSU demande au gouvernement de préserver et garantir un service public ouvert à tous les usager-es.



REPENSER L'ÉCOLE
AVEC CELLES ET
CEUX QUI LA FONT
AU QUOTIDIEN.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Université d'automne du SNUipp-FSU

L'école au cœur de l'édition 2019 de l'Université d'automne avec tous les sujets qui la traversent : liberté pédagogique, respect des enseignants, enseignantes et des élèves, direction, lutte contre les inégalités...

Comme tous les ans, les participants venus de toute la France ont pu assister à de multiples conférences, avec des intervenants tels que Sylvain Connac, Evelyne Charmeux, Benoit Falaize...

Frederic Grimaud, chercheur et enseignant dans les Bouches-du-Rhône a également présenté son dernier livre, issu du chantier travail sur la direction d'école mené dans notre département.

Trois conférences en plénière sont toujours disponibles sur la page facebook du SNUipp-FSU :

- Marie-Aleth Gard, a rappelé que 9 millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté dont 3 millions d'enfants avec un impact sur leur scolarisation, leur orientation mais qui n'est pas une fatalité : des conditions d'enseignement et d'apprentissage de qualité doivent permettre à l'ensemble des élèves de réussir.

- Philippe Champy sur le « front d'attaques actuel contre la professionnalité enseignante » et les clés de la riposte : « Les clés de la riposte : opposer des argumentaires précis, défendre la liberté pédagogique, dénoncer toutes les formes d'abus de pouvoir, impliquer chercheurs et formateurs, développer une alliance anti-technocratique au sein de la communauté éducative. »

- L'historien et grand témoin de cette édition, Claude Lelièvre a enthousiasmé la salle par son analyse argumentée de la politique éducative du « ministre actuel de l'Éducation nationale » et le pouvoir de résistance collective des enseignantes et enseignants pour actionner leur liberté d'enseigner au profit de la réussite de l'ensemble des élèves.

Education Prioritaire : la mort programmée d'une politique nationale

Le 5 novembre, Blanquer présentait le rapport « Territoires et réussite » réalisé par P. Mathiot et A. Azéma sur les orientations à donner à l'Éducation Prioritaire. Ce rapport ne fait qu'amplifier les inquiétudes soulevées par les rapports de la cour des comptes, de France Stratégie et des sénateurs Lafon Roux qui préconisaient déjà la délabellisation et une répartition graduelle des moyens et signe la disparition d'une politique nationale de l'Éducation Prioritaire.

Ce rapport propose de conserver la carte nationale des REP+ en l'état jusqu'en 2022 en maintenant les budgets (moyens et primes) mais, sous couvert

de « territorialisation » et de « fausse démocratisation », de déléguer la gestion des REP aux académies. Cette soi-disant souplesse accordée au terrain afin de prendre en compte les écoles rurales et orphelines ouvre la porte aux inégalités de gestion, aux pressions politiques locales et à une dilution des moyens alloués. Dans notre département ce serait donc 20 réseaux (147 écoles) dont 14 hors Marseille qui seraient donc remis en question...

Les primes seront également remises en question : la prime REP+ sera maintenue mais la dernière part de l'augmentation promise par le candidat Macron sera attribuée au mérite et

soumise à « l'investissement collectif » et à la participation aux formations hors temps scolaire

Ce rapport semble également préparer un nouveau cadeau au privé en prévoyant un financement pour les établissements privés sous contrat favorisant la mixité sociale et scolaire.

Quoi qu'il en soit la priorité du gouvernement semble pour l'heure ne pas être l'Éducation Prioritaire puisque Blanquer ne cesse de repousser les échéances en proposant de prendre le temps de la concertation, entendons plutôt ne pas contrarier les élections municipales...



Bulletin d'adhésion 2019/2020

SNUipp 13

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

La cotisation à 34%

Les cotisations 2019-2020 donneront lieu à un reçu pour la déclaration des revenus de 2019. Il vous sera adressé en février ou mars 2020 et vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts de 66% du montant de votre cotisation.

NOM :
NOM de jeune fille :
Prénom :
Tél. :
Date de naissance :
Sexe : M F

Adresse :
Code postal Ville
e-mail (personnel) :
Ecole :
e-mail (école) :

Adj. Mat. Adj. Elem. Dir.cl. Autre (préciser) Echelon :
Temps partiel ? OUI NON Quotité % Nomination à titre DEF. à titre PROV.

Catégorie professionnelle

PE PE HorsClasse PE CI Exc Instit. Instit. spé. PEGC PEGC HCI
 PEGC CI Exc Etudiant PFSE Retraité(e) AAE /AVS

Montant de la cotisation : euros

par Chèque par virement en espèces
 par prélèvement fractionné (sans frais, étalé sur l'année scolaire -envoyer un RIB)

C'est ma première adhésion au SNUipp, je bénéficie de 50% de réduction (avec un montant minimum de 96 euros)

PE	Ech	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	euros	72	96	120	144	170	181	193	206	221	238	255
PE hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6					
	euros	217	233	248	271	287	303					
PE classe Exc	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	260	280	300	320	338	352	370				
Instituteur	Ech	7	8	9	10	11						
	euros	155	162	170	182	200						
PEGC hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6					
	euros	177	186	197	210	238	255					
PEGC Cl. Excep.	Ech	1	2	3	4	5						
	euros	237	256	269	286	302						

Débuts de carrière : M1 : 32 euros PFSE : 72 euros T1 : 96 euros T2 et T3 : 120 euros
Directeurs : - de 9 classes : +5 euros 9 classes et + : +10 euros

Directeur établissement spécialisé : +40 euros

PE SEGPA : +20 euros PE spécialisé : +10 euros

Retraités : Indice < 500: 101 euros 500 <Indice> 566 : 111 euros Indice > 566 : 121 euros

Dispo, congé parental : 96 euros AVS/AAE/AESH/M1 : 32 euros

Temps partiel : proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) : 96 euros minimum

Je me syndique à la section des Bouches-du-Rhône du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Je demande à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp, 2 square Cantini 13006 Marseille.

Le..... Signature :

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE
OU QUE VOUS SOYEZ



www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant



QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmutuel.fr

6, Place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-en-PROVENCE
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr

20 Bd Saint Roch - 84000 AVIGNON
Tel : 0 820 226 990 - Courriel : 0790102@creditmutuel.fr